

**De:** Nathalie Sialelli  
**Envoyé:** jeudi 19 mars 2026 09:44  
**À:** Lysa LE GUILLOU; Sandro SAUVAGEOT  
**Objet:** TR: Objet: Observation - Enquête Publique Modification N°2 du PLU Secteur Pierre B ( 93 Chemin de la Pierre Blanche

**De :** CHRISTIAN CHOPIN <christian.chopin@hotmail.com>  
**Envoyé :** mardi 17 mars 2026 19:58  
**À :** SERVICE AMENAGEMENT URBANISME <urbanisme@lafarledede.fr>  
**Objet :** Objet: Observation - Enquête Publique Modification N°2 du PLU Secteur Pierre B ( 93 Chemin de la Pierre Blanche

**Madame la Commissaire Enquêteur,**

En tant que propriétaire du **93 Chemin de la Pierre Blanche** je souhaite consigner les observations suivantes au registre de l'enquête publique concernant la modification du PLU et l'OAP N)11.

**1. Aménagement de la voirie et prolongement du réseau:**

Ma propriété au 93 Chemin de la Pierre Blanche se situe dans une zone où le réseau d'assainissement collectif n'est pas encore finalisé. Je note que la commune a déjà réalisé une acquisition foncière en vis-à-vis pour permettre un élargissement. Je demande que les futurs travaux les travaux d'élargissement soient systématiquement couplés au prolongement effectif du collecteur des eaux usées au moins jusqu'à ma limite de propriété.

**2. Localisation exacte de l'arrêt de bus:**

L'aménagement d'un arrêt de bus étant évoqué sur le terrain communal situé face à mon domicile, je sollicite une confirmation écrite de la distance exacte prévue entre l'implantation du futur quai (ou abris-bus) et mon portail. Il est impératif n'entrave pas la visibilité lors de mes sorties de véhicule et ne crée pas de zone de stagnation directement sous mes fenêtres sans protection adéquate.

**3. Nuisances sonores et visuelles :**

Je demande que l'aménagement de cet arrêt de bus soit assorti de mesures de compensation: pose d'un enrobé phonique (réducteur de bruit) et mise en place d'un écran végétal de qualité sur le domaine public pour préserver la confidentialité de ma propriété vis-à-vis des usagers du bus.

**4. Sécurité et Modération de la vitesse:**

la suppression du goulot d'étranglement actuel risque d'augmenter la vitesse des véhicules Je sollicite l'intégration de dispositifs physiques de ralentissement ( zone 30 plateaux traversants) pour sécuriser l'accès à cet arrêt de bus et protéger les riverain

**5. Raccordement immédiat:**

L'ouverture à l'urbansiation du secteur Pierre Blanche via l'OAP N°11 ne doit pas se faire au détriment des riverains historiques. Je sollicite la garantie que ce prolongement de réseau pour

permettre le branchement immédiate rapide de ma propriété dès la fin des travaux de voirie. Je demande donc ,que les attentes de branchement soient prévues afin d'éviter toute réouverture ultérieure de la chaussée.

**6. Obligations juridiques de la Commune:**

La commune de la Farlède dépasse le seuil des 5000 habitants. Je rappelle qu'en vertu de l'article L2224-10du CGCT la collectivité a l'obligation de délimiter et d'équiper les zones d'assainissement collectif. Le secteur Pierre Blanche étant désormais classé en zone urbaine dense par OAP N°11 le prolongement du reseau public et la garantie de mon branchement rapide ne sont plus une option mais une obligation légale d'équiepement de la zone.

Cordialement,

Christian Chopi ( LLB London)

93 Chemin de la pierre Blanche

83210 La Farlède Tél 0668618218